



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 2 avril 2013 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général ainsi que la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Monsieur Jeffrey Liscourt, décédé le 6 mars 2013 à l'âge de 24 ans ;
- Monsieur Gaston Ladouceur, décédé le 7 mars 2013, à l'âge de 72 ans ;
- Monsieur Serge Charron, décédé le 16 mars 2013, à l'âge de 61 ans ;

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

RÉSOLUTION 2013-04-178 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
ADOPTÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

- Par le retrait de l'article 24 – Travaux de réfection sur le boulevard du Curé-Boivin (ptie), la 6^e Avenue (ptie), la rue Champlain (ptie), la rue De Boisbriand (ptie) et la rue Charlevoix (ptie) – Mandat plans, devis et surveillance – Demande d'honoraires supplémentaires – Contrat 2012-1227;
- Par l'ajout à l'article 37 – Concept architectural – Bâtiment commercial multi-locatif – Bâtiment B-1 – 3150, avenue des Grandes Tourelles – Lot 3 585 023 – Zone C-3 405 – des mots « de l'approbation d'une demande de permis ».

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Monsieur Jean-Marie Girard

- Une augmentation des coûts des travaux de l'échangeur 15 / 640 pourrait-elle entraîner une augmentation de la participation de la Ville?
- Développement du projet de construction du théâtre?

**RÉSOLUTION 2013-04-179
SÉANCE D'INFORMATION –
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-008**

Madame la mairesse Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du premier Projet de règlement RV-1441-008 et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-008 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'augmentation du rapport planchers/terrain maximal des bâtiments jumelés dans la zone R-3 513.

Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-008, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, aucune question n'a été adressée à ce sujet.

**RÉSOLUTION 2013-04-180
SÉANCE D'INFORMATION –
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-010**

Madame la mairesse Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du premier Projet de règlement RV-1441-010 et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-010 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en prohibant les usages « bar, resto-bar et discothèque » dans les zones C-3 403 et R-5 408 en tant qu'usages spécifiquement exclus et en prévoyant le nombre maximal d'endroits destinés à l'usage Resto-bar dans la zone C-3 406.

Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-010, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, une seule question a été adressée à ce sujet et sera reproduite au livre des procès-verbaux des séances de consultation.

**RÉSOLUTION 2013-04-181
SÉANCE D'INFORMATION –
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-003**

Madame la mairesse Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du Projet de règlement RV-1447-003 et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1447-003 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'assujettissement de la zone C-2 475-1 aux dispositions applicables aux zones I-1 448, I-1 452 et C-2 453.

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1447-003, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, une seule question a été adressée à ce sujet et sera reproduite au livre des procès-verbaux des séances de consultation.

**RÉSOLUTION 2013-04-182
AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 402, CHEMIN DE LA CÔTE
SUD – ZONE A-524 – LOT 2 502 554 – DOSSIER 1303-DM-217**

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 402, chemin de la Côte Sud, désigné comme étant le lot 2 502 554 au Cadastre du Québec, dans la zone A-524.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune intervention du public n'est faite à ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, du 6 mars 2013, portant le numéro R-13-CU-2316;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAULT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir la norme minimale de la distance séparatrice entre le manège intérieur et l'écurie projetés et la limite du périmètre urbain à 25,95 mètres alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 130,83 mètres de distance séparatrice entre un bâtiment pouvant accueillir un maximum de dix chevaux et la limite d'un périmètre urbain, soit 80 % inférieur à la norme minimale prescrite à l'article 309 du Règlement RV-1441 sur le zonage, tel que recommandé par le Service d'urbanisme de la Ville et le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-183
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2013 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2013, tels que rédigés.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-184
RÈGLEMENT RV-1529 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 5 mars 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1529 autorisant l'acquisition des lots 2 504 624, 2 504 625 et 2 769 590 et son financement par emprunt au montant de 2 036 000 \$.

Monsieur le conseiller Mario Lavallée enregistre sa dissidence.

Adoptée avec dissidence.

**RÉSOLUTION 2013-04-185
RÈGLEMENT RV-1538 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 5 mars 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1538 décrétant des travaux de réfection du passage à niveau du boulevard de la Grande-Allée et leur financement par emprunt au montant de 220 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-186
RÈGLEMENT RV-1541 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 5 mars 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1541 décrétant l'acquisition d'un fourgon Sprinter pour le Service de sécurité incendie et son financement par emprunt au montant de 135 000 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-187
RÈGLEMENT RV-1542 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 19 mars 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1542 décrétant des travaux de stabilisation des berges d'une partie de la rivière Cachée et leur financement par emprunt au montant de 37 000 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-04-188
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-005 – ADOPTION

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-005 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 5 février 2013, suivant la résolution 2013-02-053;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 5 mars 2013;

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-005 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'augmentation du nombre d'étages permis et des rapports au terrain dans les zones I-2 481 et I-3 482.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-04-189
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-006 – ADOPTION

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-006 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 5 février 2013, suivant la résolution 2013-02-054;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 5 mars 2013;

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-006 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait à l'aménagement de l'aire d'agrément extérieure d'une garderie.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-04-190
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-007 – ADOPTION

ATTENDU que le premier Projet de règlement RV-1441-007 a été adopté par le conseil municipal au cours de la séance du 5 février 2013, suivant la résolution 2013-02-055;

ATTENDU qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 5 mars 2013;

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le second Projet de règlement RV-1441-007 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en autorisant l'usage de « centre d'esthétique automobile » dans la zone I-3 455 en tant que disposition particulière à certaines zones.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-04-191
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1442-001 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Projet de règlement RV-1442-001 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-04-192
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-004 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Projet de règlement RV-1447-004 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-04-193
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE prendre acte du dépôt par la greffière des certificats attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 20 mars 2013 pour le règlement suivant :

RV-1531 : Règlement RV-1531 décrétant des travaux de construction d'une fondeuse à neige pour l'aréna et son financement par emprunt.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-04-194
RÈGLEMENT RV-1441-005 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-005 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'augmentation du nombre d'étages permis et des rapports au terrain dans les zones I-2 481 et I-3 482.

RÉSOLUTION 2013-04-195
RÈGLEMENT RV-1441-006 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-006 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait à l'aménagement de l'aire d'agrément extérieure d'une garderie.

RÉSOLUTION 2013-04-196
RÈGLEMENT RV-1441-007 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-007 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en autorisant l'usage de « centre d'esthétique automobile » dans la zone I-3 455 en tant que disposition particulière à certaines zones.

RÉSOLUTION 2013-04-197
RÈGLEMENT RV-1543 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1543 décrétant des travaux de réfection du pont de l'Île Morris et leur financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2013-04-198
RÈGLEMENT RV-1544 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1544 autorisant l'acquisition d'équipements pour divers parcs et autorisant un emprunt à cette fin.

RÉSOLUTION 2013-04-199
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 21 février au 20 mars 2013, conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-04-200
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 février au 15 mars 2013 montrant un total des activités de 3 367 778,31 \$.

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	2 235 312,55	
Activités financières d'investissement	577 972,10	
Total des chèques fournisseurs		2 813 284,65
Salaires – Dépenses	892 024,23	
Salaires - Déductions	(337 530,57)	
Total des salaires nets		554 493,66
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		3 367 778,31

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-04-201
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 14 mars 2013, révisée le 18 mars 2013, montrant un total de 329 634,13 \$ et d'en autoriser le paiement

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-202
EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser le trésorier de la Ville à emprunter au fonds de roulement les sommes suivantes, remboursables sur une période de trois (3) ans, à savoir :

A) 20 000 \$ pour l'achat de mobilier et d'équipement technologique pour l'aménagement de la salle de conférence du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, projet 811 006;

B) 10 000 \$ pour l'acquisition de balises pour pistes cyclables et PICS de rue, projet 31001A;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-203
APPROPRIATION AU FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET
ESPACES NATURELS**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approprier les sommes suivantes au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels :

A) 10 000 \$ pour l'acquisition de bacs à fleurs, de poubelles et de mobilier urbain, projet 799 017A;

B) 32 000 \$ pour les travaux de mise à niveau du belvédère du parc Dubois, projet 712 003 et supprimer le paragraphe I) de la résolution 2013-02-067, adoptée le 5 février 2013;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-204
SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE DE
CIRCULATION DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DU
BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE, ENTRE LES DEUX
INTERSECTIONS DE L'AVENUE DES GRANDES TOURELLES –
CONTRAT 2012-1282-1 – RÈGLEMENT RV-1516**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour une étude de circulation dans le cadre du réaménagement du boulevard de la Grande-Allée, entre les deux intersections de l'avenue des Grandes Tourelles, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
Dessau 1200, boulevard Saint-Martin Ouest Bureau 300 Laval (Québec) H7S 2E4
Axor Experts-Conseils inc. 5101, rue Buchan Bureau 400 Montréal (Québec) H4P 1S4
Cima + 740, rue Notre-Dame Ouest Bureau 900 Montréal (Québec) H3C 3X6
Genivar 2525, boulevard Daniel-Johnson Bureau 525 Laval (Québec) H7T 1S9

ATTENDU que la conformité des offres reçues a été analysée par les membres du comité de sélection nommés par le directeur général de la Ville, conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 12 mars 2013.

D'accepter l'offre de CIMA+, étant le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, pour un montant de 34 262,55 \$ (toutes taxes incluses) pour des services professionnels pour une étude de circulation dans le cadre du réaménagement du boulevard de la Grande-Allée, entre les deux intersections de l'avenue des Grandes Tourelles, contrat 2012-1281.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1516.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-205
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE PLANTATION, DE PROTECTION ET
D'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS – CONTRAT
2013-1305**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de plantation, de protection et d'entretien des aménagements paysagers, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Paysagiste NRC Landscaping s.e.n.c. 8320, rue de l'Aunis St-Léonard (Québec) H1R 2N2	200 851 \$
Frontières Jardins inc. 5, rue Faîte-Boisé Terrebonne (Québec) J6Y 1Z6	206 410,54 \$
Les Entreprises J. Forget 384, du Geai Bleu Rosemère (Québec) J7A 4J6	236 966,98 \$
Les Entreprises Daniel Robert inc. 11 550, avenue Philippe-Panneton Montréal (Québec) H1E 4G4	292 204,05 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics.

ATTENDU que l'expérience du soumissionnaire et les qualifications du personnel de l'entreprise « Paysagiste NRC Landscaping s.e.n.c. » ne sont pas conformes aux exigences demandées;

ATTENDU que la soumission de l'entreprise « Frontières Jardins inc. » est non conforme puisqu'elle ne contenait pas les cahiers des charges générales et spéciales dûment paraphés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 12 mars 2013.

D'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises J. Forget, au montant de 236 966,98 \$ comprenant toutes les taxes, pour la période d'avril à novembre 2013 pour les travaux de plantation, de protection et d'entretien des aménagements paysagers, contrat 2013-1365.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 759 60 535.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-04-206
SOUMISSIONS – ENTRETIEN ET TONTE DE PELOUSE – CONTRAT
2013-1306

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'entretien et de tonte de pelouse, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Les Entreprises Tony Di Feo inc. 8075, rue Joubert St-Léonard (Québec) H1P 2S2	188 730,84 \$
Les Paysagements Lumi-Vert inc. 3300, Bernard-Lefebvre Laval (Québec) H7C 0A5	278 229,75 \$ Non conforme
9273-5927 Québec inc. 48, rue Perrier Laprairie (Québec) J5R 5X8	Non recevable

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics.

ATTENDU que le dépôt de garantie de l'entreprise « Les Paysagements Lumi-Vert inc. » ne correspondant pas au montant demande, rendant la soumission non conforme;

ATTENDU que l'Annexe IV – Déclaration du soumissionnaire de l'entreprise « 9273-5927 Québec inc. » n'est pas signée, rendant la soumission est non recevable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 12 mars 2013.

D'accepter l'offre de Les entreprises Tony Di Feo inc., au montant de 188 730,84 \$ comprenant toutes les taxes, pour la période d'avril 2013 à novembre 2015 pour les travaux d'entretien et de tonte de pelouse, contrat 2013-1306.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 320 60 535.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-207
SOUMISSIONS – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES –
CONTRAT 2013-1308 – RÉGLEMENT RV-1532**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'équipements informatiques, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Informatique Pro-Contact inc. 3249, rue Jean-Béraud Laval (Québec) H7T 2L2	58 598,45 \$
Groupe DL Solutions Informatiques 149, boulevard Desjardins Maniwaki (Québec) J9E 2C9	61 150,22 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par madame Josée Leblanc, directrice du Service des technologies de l'information.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par le directeur général, le 19 mars 2013.

D'accepter l'offre de Informatique Pro-Contact inc., au montant de 58 598,45 \$ comprenant toutes les taxes, pour l'acquisition d'équipements informatiques, contrat 2013-1308.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1532 ainsi qu'aux postes budgétaires 22 100 00 773 et 22 100 00 816.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-04-208
SOUMISSIONS – IMPRESSION DE L'INFO BOISBRIAND – CONTRAT 2013-1309

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'impression de l'Info Boisbriand, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MOYENNE DES TOTAUX MENSUELS (items 1 à 5)	MONTANT 11 parutions (taxes incluses)
118711 Canada inc. Impression B.T. 86, boulevard des Entreprises Bureau 107 Boisbriand (Québec) J7G 2T3	6 417,91 \$	70 596,97 \$
Litho Mille Iles inc. 355, rue Georges VI Terrebonne (Québec) J6Y 1N9	6 727,29 \$	74 000,19 \$
Imprimerie des Patriotes 2008 inc. 36, 47 ^e avenue Saint-Eustache (Québec) J7P 3J2	6 828,36 \$	75 111,96 \$

Trans-Graphique imprimeur inc. 4057, rue Lavoisier Boisbriand (Québec) J7H 1N1	6 850,44 \$	75 354,84 \$
--	-------------	--------------

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur René Lachance, directeur général.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 12 mars 2013.

D'accepter l'offre de 118711 Canada inc. – Impression B.T., aux montants indiqués à la soumission pour un coût total moyen de 70 596,97 \$ comprenant toutes les taxes, pour la période d'avril 2013 à mars 2014, pour l'impression de l'Info Boisbriand, contrat 2013-1309.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 192 01 341.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-04-209
SOUSSIONS – NETTOYAGE DE PUISARDS – CONTRAT 2013-1310

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour le nettoyage de puisards, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
SSE Environnement inc. 540, place Forand Laval (Québec) H7P 5L9	66 629,38 \$
National Vacuum – Services Municipaux inc. 2, boulevard Maisonneuve St-Jérôme (Québec) J5L 0A1	68 162,24 \$
Kelly Sani-Vac inc. 100, rue Huot Notre-Dame-de l'Île-Perrot (Québec) J7V 7Z8	101 772,19 \$
Veolia ES Canada Services Industriels inc. 857, rue de l'Église Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6	295 861,82 \$
9092-3848 Québec inc. – Groupe Esthétix 3648, rue Pascal-Gagnon Terrebonne (Québec) J6X 4J2	Non recevable

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics, lequel a procédé à la correction d'une légère erreur de calcul, ne changeant rien à l'ordre des soumissionnaires.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par le directeur général, le 19 mars 2013.

D'accepter l'offre de SSE Environnement inc., au montant révisé de 66 905,80 \$ comprenant toutes les taxes, pour la période de mai 2013 à décembre 2014, pour le nettoyage de puisards, contrat 2013-1310.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 415 40 535.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-04-210
SOUSSIONS – FOURNITURE DE PIÈCES POUR LE SYSTÈME
ULTRAVIOLET DE L'USINE D'ÉPURATION – CONTRAT 2013-1312

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de pièces pour le système ultraviolet de l'usine d'épuration, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Brault Maxtech inc. 6, boulevard Desauniers Bureau 400 St-Lambert (Québec) J4P 1L3	72 156,01 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par le directeur général, le 19 mars 2013.

D'accepter l'offre de Brault Maxtech inc., au montant de 72 156,01 \$ comprenant toutes les taxes, pour la fourniture de pièces pour le système ultraviolet de l'usine d'épuration, contrat 2013-1312.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 414 10 541.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-211
CONSEIL – COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE nommer les membres du conseil devant siéger aux comités et commissions du conseil ainsi qu'à la délégation et au parrainage des organismes oeuvrant sur le territoire de la Ville, selon les recommandations émanant du bureau de la mairesse.

Monsieur le conseiller Gilles Sauriol demande le vote sur cette proposition.

Votent pour : Madame la conseillère Christine Beaudette, les conseillers messieurs Daniel Kaeser, Denis Hébert et la mairesse Marlene Cordato.

Votent contre : Madame la conseillère Lyne Levert et les conseillers messieurs Gilles Sauriol, Patrick Thifault, Mario Lavallée et David McKinley.

Rejetée

**RÉSOLUTION 2013-04-212
ASSURANCE DE DOMMAGES (BIENS ET RESPONSABILITÉ) ET
RESPONSABILITÉ MUNICIPALE POUR LA PÉRIODE DU 31 MARS 2013
AU 31 MARS 2014**

ATTENDU que dans le cadre du Regroupement d'assurance Mirabel Thérèse-De Blainville (ci-après « Le Regroupement »), la firme René Laporte & Associés, Conseil et gestion de risques en assurance, mandaté par le Regroupement, a procédé à une négociation de gré à gré pour l'achat en commun des assurances de dommages (biens et responsabilité) et responsabilité municipale pour le terme 2013-2014;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes, un contrat d'assurance pour une période inférieure à cinq ans, peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumissions pour une ou plusieurs périodes qui ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication n'excèdent pas cinq ans ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'octroyer le portefeuille des assurances de dommages (biens et responsabilité) à BFL Canada, pour la période du 31 mars 2013 au 31 mars 2014 au montant de 66 815 \$ plus toutes les taxes applicables, comme suit :

	Limite \$	Franchise individuelle \$	Fonds de garantie \$	Prime \$
BIENS				
Biens de toute description	61 728 039	10 000		19 594
Matériel informatique	2 198 375	10 000		
Documents de valeur	Inclus	10 000		
Biens en exposition	150 000	10 000		
Œuvres d'art	293 720	10 000		
Matériel assuré spécifiquement	341 142	10 000		
Revenus locatifs	819 282	N/A		
Bénéfice brut**	-	N/A		
Frais supplémentaires	1 500 000	N/A		
Frais d'expertise	100 000	N/A		
Tremblement de terre*	230 000 000	5 %/100 000		
Inondation*	230 000 000	100 000		
Refoulement des égouts	Inclus	10 000		
Sous-total				19 594
*Limite d'ensemble du groupe par perte				
** Sans coassurance, sans restriction mensuel				
BRIS DES MACHINES				
Dommmages aux biens	61 728 039	5 000		2 151
Frais supplémentaires	1 500 000	N/A		
Frais d'expertise	100 000	N/A		
Revenus locatifs	819 282	N/A		
Bénéfice brut**	-	N/A		
Sous-total				2 151
DÉLITS				
Garantie I (Détournement)	200 000	2 500		1 932
Garantie II (Pertes ou détériorations sur les lieux assurés)	10 000	1 000		
Garantie III (Pertes ou détériorations hors des lieux assurés)	10 000	1 000		
Garantie IV (Contrefaçon de mandats ou de billets de banque)	10 000	1 000		
Garantie V (Contrefaçon préjudiciable aux déposants)	10 000	1 000		
Garantie VI (Fraude par informatique)	200 000	2 500		
Avenant no 1 (Augmentation des garagistes II et III durant la période des taxes)	N/A	N/A		
Sous-total				1932
RESPONSABILITÉ CIVILE				
	par sinistre	par sinistre		
Dommmages corporels et matériels	1 000 000	25 000	500 000	10 829
Refoulement des égouts	1 000 000	25 000 /réclamant		
Dommmages à l'environnement	500 000	25 000		
Sous-total				10 829

RESPONSABILITÉ EXCÉDENTAIRE	par événement / annuellement.*	Rétention	
Garantie de base	14 000 000 / 14 000 000	10 000	12 618
Refoulement des égouts	inclus	N/A	
Sous-total			12 618
*Montant annuel sur risques produits et travaux complétés			
AUTOMOBILE DES PROPRIÉTAIRES			
Chapitre A (Responsabilité civile)	1 000 000	N/A	17 604
Chapitre B1 (Dommages éprouvés par le véhicule assuré - tous risques)		Voir note	
F.A.Q. n° 20 (Privation de jouissance)	3 000		
F.A.Q. no 27 (Resp. civ. du fait de dommages à des véhicules n'appartenant pas à l'assuré)	75 000	1 000	
Sous-total			17 604
AUTOMOBILE DES GARAGISTES			
Chapitre A (Responsabilité civile)	1 000 000	N/A	550
Chapitre C2 (Collision/versement pour les véhicules confiés)	50 000	1 000	
Chapitre C3 (Accident sans collision/versement pour les véhicules confiés)	250 000	1 000	
Sous-total			550
Frais d'ingénierie			1 537
SOUS-TOTAL AVANT TAXE			66 815
NOTE :		Franchise	
Véhicules avec une valeur réelle en espèces de 100 000 \$ et moins :		2 500 \$	
Véhicules avec une valeur réelle en espèces entre 100 001\$ et 499 999 \$		5 000 \$	
Véhicules avec une valeur réelle en espèces de 500 000 \$ et plus:		3% de la valeur	

D'octroyer le contrat d'assurance pour le portefeuille d'assurance responsabilité municipale pour la période du 31 mars 2013 au 31 mars 2014, à Lemieux Ryan, au montant de 34 895 \$ plus les taxes applicables, comme suit :

	Limite	Franchise individuelle	Prime
	\$	\$	\$
RESP. D'ADMINISTRATION MUNICIPALE			
Formule générale	2 000 000	10 000	34 895

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02 194 00 420.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-213
FONDS DE MUTUALITÉ DE FRANCHISE COLLECTIVE**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter de verser la quote-part de la Ville de Boisbriand au montant de 132 639 \$ au fonds de mutualité de franchise collective de 500 000 \$, en regard des assurances de la responsabilité formé par le Regroupement d'achat des assurances de la responsabilité et des biens de la MRC Mirabel et Thérèse-De Blainville pour la période du 31 mars 2013 au 31 mars 2014 et ce, en conformité de l'entente concernant l'achat en commun d'assurances de dommages (biens et responsabilité) et son addenda daté de janvier 2013.

D'imputer la dépense au code budgétaire 02 929 00 779.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-214
PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016 – DÉPÔT DU RAPPORT DÉTAILLÉ AU
31 DÉCEMBRE 2012**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE prendre acte du dépôt du rapport détaillé d'avancement au 31 décembre 2012 du Plan stratégique 2012-2016, adopté le 1^{er} mai 2012, préparé par la direction générale en collaboration avec l'ensemble des représentants des services de la Ville.

Madame la conseillère Lyne Levert demande le vote sur cette proposition.

Votent pour : Madame la conseillère Christine Beaudette, les conseillers messieurs Patrick Thifault, Daniel Kaeser, Denis Hébert, Mario Lavallée, David McKinley et la mairesse Marlene Cordato.

Votent contre : Madame la conseillère Lyne Levert et le conseiller monsieur Gilles Sauriol.

Adoptée sur division

**RÉSOLUTION 2013-04-215
TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC AINSI
QUE D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL POUR UN NOUVEAU
BÂTIMENT ET UNE NOUVELLE RUE PRIVÉE SUR LES LOTS 4 501 894,
4 501 895 ET 2 503 147 (20855, CHEMIN DE LA CÔTE NORD)**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la firme INGÉMAX Inc. à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, l'autorisation pour la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales

dans l'emprise des lots 4 501 894, 4 501 895 et 2 503 147 (20855, chemin de la Côte Nord), en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

DE s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-216
SIGNATURE D'UN ACTE DE VENTE – LOT 5 073 143 – DOSSIER 1863**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accepter la vente en faveur de Domenico Cocullo, du lot 5 073 143, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour la somme de 6 463,06 \$ payable comptant, selon les termes et conditions prévus au contrat préparé par Me Christine Turgeon, notaire.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-217
CESSION POUR FINS DE RUES – RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD
DU FAUBOURG – LOTS 3 934 077 ET 3 934 079 – DOSSIER 1697**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver la cession par Home Depot Holdings inc. des lots 3 934 077 et 3 934 079 pour fins de réaménagement du boulevard du Faubourg, aux conditions suivantes :

1. être liée par les termes et conditions des servitudes qui s'appliquent aux immeubles et à s'assurer que tout acquéreur ou cessionnaire subséquent des immeubles, ou de toute partie de ceux-ci, s'engage à assumer et être lié par tous les termes et conditions desdites servitudes qui s'appliquent à toute partie des immeubles acquis par, ou cédée à, celui-ci, s'engager à consentir à, et signer, tout amendement auxdites servitudes lorsque son consentement, en sa qualité de propriétaire d'une partie d'un fonds dominant aux termes d'une servitude suite à ladite cession, est requis et à renoncer à tout droit en sa faveur, en la qualité susdite;

2. le lot 3 934 079 demeure une voie publique permettant l'accès en véhicule du lot numéro CINQ MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX (5 220 190) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, et connu comme l'Autoroute 640 et sa bretelle

d'accès, au lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUARANTE-CINQ MILLE NEUF CENT SOIXANTE-NEUF (4 845 969) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, et permettant aussi l'accès à pieds et en véhicule du susdit lot 4 845 969 au lot numéro DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TRENTE-TROIS (2 699 033) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, et connu comme le boulevard du Faubourg (anciennement connu comme la rue d'Annemasse);

3. ne pas fermer la voie publique située sur le lot 3 934 079 ni la modifier de façon à réduire de façon matérielle la capacité du volume de trafic sur la voie publique; et

4. ce que le lot numéro 4 845 969 et le lot DEUX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE HUIT CENT TRENTE-SIX (2 872 836) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, aient un accès perpétuel au lot numéro 3 934 079, au même endroit et de la manière existante en date des présentes, et s'engage à ne rien faire qui aurait pour effet d'empêcher, de restreindre ou de limiter de quelque façon l'accès des lots 4 845 969 et 2 872 836, au lot numéro 3 934 079.

5. payer tous les frais directs découlant de la cession.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1369 conformément au protocole intervenu entre Home Depot Holdings et la Ville le 3 octobre 2006 et à la résolution 2006-10-554 et sans en limiter la portée, incluant tout droit de mutation applicable le cas échéant.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-218
SERVITUDE POUR INSTALLATION ET ENTRETIEN DE LIGNES
ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION EN FAVEUR D'HYDRO
QUÉBEC ET BELL CANADA – BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE –
PARTIES DES LOTS 2 107 054, 2 107 055 ET 3 417 289 - DOSSIER 1853**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver l'établissement d'une servitude pour ajout et exploitation de lignes de distribution d'énergie pour Hydro-Québec et de lignes de télécommunication pour Bell Canada, affectant une partie des lots 2 107 054, 2 107 055 et 3 417 289, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, situés le long du boulevard de la Grande-Allée;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-219
EXTINCTION DE SERVITUDE EMPÊCHANT L'IMPLANTATION D'UN
STATIONNEMENT – LOT 5 073 142 – CÔTÉ EST DE LA RUE
ÉLISABETH) – DOSSIER 1865**

ATTENDU que dans le cadre du développement du lot 5 073 142 (ancien site Aramis), la servitude empêchant le stationnement du côté Est de la rue Élisabeth et interdisant l'accès à l'immeuble de ce côté de rue doit être éteinte.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver l'extinction de la servitude en faveur du lot 5 073 142 publiée au bureau de la publicité des droits de Terrebonne, sous le numéro 1 183 774 par le propriétaire du lot 2 108 927 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-220
ADHÉSION – LOISIRS LAURENTIDES 2013-2014**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

DE renouveler l'adhésion à Loisirs Laurentides pour l'année 2013-2014 au montant de 643,86 \$ taxes incluses

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-04-221
ADHÉSION – FORUM JEUNESSE DES LAURENTIDES 2013-2014

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE renouveler l'adhésion à Forum jeunesse des Laurentides pour l'année 2013-2014 comme membre institutionnel au montant de 75 \$ taxes incluses.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-04-222
PARTICIPATION FINANCIÈRE 2013 – ODYSCÈNE (THÉÂTRE LIONEL-GROULX)

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser le versement de la somme de 28 200 \$ à Odyscène, représentant la quote-part de la Ville pour l'année 2013.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-04-223
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accorder un don et/ou subvention à l'organisme suivant, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 1 500 \$ à la Maison Parenfant pour le projet « Répit aux Petits Plaisirs »;

B) 300 \$ à la Table de concertation du 3^e âge de la MRC Thérèse-De Blainville pour l'organisation d'un 5 à 7, le 24 avril 2013 dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-224
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de février 2013 montrant un total mensuel de 6 372 420 \$ et un cumulatif de 10 781 361 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-225
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR – IMPRIMERIE DAN INC. – 616 B, BOULEVARD
DU CURÉ-BOIVIN – ZONE I-1 129**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 6 mars 2013 portant le no R-13-CU-2307 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Imprimerie Dan inc. » au 616 B, boulevard du Curé-Boivin, dans la zone I-1 129 et plus amplement décrite aux documents suivants :

- Description et simulation visuelle de l'enseigne, préparées par Imprimerie Dan inc., datées du 5 février 2013;
- Vue aérienne avec localisation de l'enseigne murale;
- Photo du bâtiment existant.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-226
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – ESTHÉTIQUE MD – 1600, COURS LE
CORBUSIER – ZONE C-2 266-1**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 6 mars 2013, portant le no R-13-CU-2308 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Esthétique MD » au 1600, cours Le Corbusier, dans la zone C-6 266-1 et plus amplement décrite aux documents suivants :

- Description et visuel de l'enseigne, préparés par 1001 Visuels, nommés Esthétique MD / enseigne, datés du 7 février 2013 et comportant 1 page;
- Photographie du bâtiment.

Le tout conditionnellement à ce que le demandeur soit le seul occupant à s'afficher sur ce mur.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-227
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – HYDRALOGIE – 4005, RUE LAVOISIER – ZONE
I-2 451**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 6 mars 2013 portant le no R-13-CU-2310 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Hydralogie » au 4005, rue Lavoisier dans la zone I-2 451 et plus amplement décrite aux documents suivants :

- Description et visuel de l'enseigne, préparés par Gravure Mille-Îles, nommés Projet Hydralogie, datés du 5 février 2013 et comportant 5 pages;
- Simulation de l'enseigne, préparée par Gravure Mille-Îles.

Le tout conditionnel à ce que le fond de l'enseigne soit modifié de façon à mieux s'harmoniser avec le bâtiment.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-228
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – TRO-CHAÎNES INC. – 680, BOULEVARD DU
CURÉ-BOIVIN – ZONE I-1 129**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 6 mars 2013 portant le no R-13-CU-2313 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Tro-Chânes inc. » au 680, boulevard du Curé-Boivin, dans la zone I-1 129 et plus amplement décrite aux plans, détails, simulation de l'enseigne au mur, préparés par Enseignes Prisma inc. en date du 27 janvier 2013, révision 4, en 3 feuillets.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-229
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE SUR SOCLE – DUBÉGÉ – 220, CHEMIN DE LA GRANDE-
CÔTE – ZONE P-3 225**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 6 mars 2013 portant le no R-13-CU-2315 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour « Projet commercial Dubégé » au 220, chemin de la Grande-Côte, dans la zone P-3 225 et plus amplement décrite aux plans, détails, perspective, simulation couleur et implantation de l'enseigne sur socle, préparés par DKA Architectes, en date du 28 février 2013, numéro de dossier 12460, en 5 feuillets.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-230
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU COMMUNAUTAIRE – TATOO
PRÉCISION – 974, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE
C-2 259**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 6 mars 2013, portant le no R-13-CU-2314 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Tattoo Précision » au 974, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone C-2 259 et plus amplement décrite aux simulations visuelles, devis technique et détails, préparée par Éclairage Sarrazin et datés du 22 février 2013, comprenant 3 pages.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-231
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGEMENT
D'UNE TERRASSE EXTÉRIEURE – COMMISSION DES LIQUEURS –
3315, AVENUE DES GRANDES TOURELLES – ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 6 mars 2013 portant le numéro R-13-CU-2321 et conformément au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand et Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'addenda au certificat d'autorisation numéro 2012-00674 pour la modification de l'auvent

recouvrant la terrasse extérieure pour le commerce « Commission des liqueurs » implanté au 3315, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone C-3 406, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plan de l'auvent, préparé par OmbraSole Auvents, daté du 5 février 2013;
- Perspective 3D couleur, préparée par Jean-Pierre Viau design, datée du 24 janvier 2013;
- Autorisation des plans par Faubourg Boisbriand, datée du 5 février 2013;

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-04-232
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT –
COLLÈGE BOISBRIAND – 4747, RUE AMBROISE-LAFORTUNE – ZONE
I-1 480

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 6 mars 2013 portant le numéro R-13-CU-2312 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour l'agrandissement du Collège Boisbriand au 4747, rue Ambroise-Lafortune, dans la zone I-1 480, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plan d'architecture préparé par Bellemare & Gilbert Architectes, daté du 25 février 2013;
- Simulation visuelle 3D de l'agrandissement, préparée par Urbanimmersive, datée du 28 février 2013;
- Panneau des échantillons des matériaux de revêtement extérieur, daté du 22 février 2013;
- Étude d'ensoleillement préparée par Bellemare & Gilbert Architectes, datée du 22 février 2013.

Le tout conditionnellement à ce que les stationnements extérieurs soient achevés et que l'espace tampon à l'arrière du bâtiment fasse l'objet de la délivrance d'un permis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-04-233
APPROBATION - CONCEPT ARCHITECTURAL ET DEMANDE DE
PERMIS – BÂTIMENT COMMERCIAL MULTI-LOCATIF – BÂTIMENT B1 –
3150, AVENUE DES GRANDES TOURELLES – LOT 3 585 023 – ZONE
C-3 405

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la résolution du comité consultatif d'urbanisme du 6 mars 2013 portant le numéro R-13-CU-2309 et conformément au

Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, le concept architectural du bâtiment B-1 localisé au 3150, avenue des Grandes Tourelles (lot 3 585 023) dans la zone C-4 405, à la condition que la marge de 2,00 mètres par rapport au pavage des rues avoisinantes soit respectée.

D'approuver, conformément à la résolution du comité consultatif d'urbanisme du 6 mars 2013 portant le numéro R-13-CU-2309 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de construction pour la construction d'un bâtiment commercial multi-locatif au 3150, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone C-3 405, plus amplement détaillée aux documents suivants .

- 2 perspectives préparées par David Smith, architecte, en date des 21 et 22 juin 2012 ;
- Une série de plans d'architecture incluant, l'implantation, préparés David Smith, architecte, le tout révisé en date du 13 mars 2013, portant le no de folio DS-1228 , plan no : A-00, A-00.1et A-01 à A-13 ;
- Plan des plantations, préparé par Normand Guénette, architecte-paysagiste, daté du 22 février 2013, portant le no de folio : DS-1223 ;
- Échantillons des matériaux de revêtement extérieur

D'autre part, les deux terrasses extérieures ainsi que l'aménagement paysager devront faire l'objet d'une approbation ultérieure. .

Adoptée

Avant de procéder à la considération du sujet qui suit, madame la conseillère Lyne Levert informe le conseil et l'assemblée que sa fille fait partie de la liste des personnes qui reçoivent des émoluments de la Ville.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, celle-ci déclare s'abstenir de participer aux délibérations sur la question, de voter ou de tenter d'influencer le vote et qu'il ne retire aucun intérêt pécuniaire direct ou indirect de cette approbation.

**RÉSOLUTION 2013-04-234
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois de mars 2013, tel que dressé conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

Avant de procéder à la considération du sujet qui suit, madame la conseillère Lyne Levert informe le conseil et l'assemblée que sa fille fait partie de la liste des personnes qui reçoivent des émoluments de la Ville.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, celle-ci déclare s'abstenir de participer aux délibérations sur la question, de voter ou de tenter d'influencer le vote et qu'il ne retire aucun intérêt pécuniaire direct ou indirect de cette approbation.

**RÉSOLUTION 2013-04-235
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant :

Valérie Landry	Animatrice spécialisée au Service des loisirs à compter du 7 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 21 septembre 2013;
Nathalie Naud	Préposée à la bibliothèque à compter du 3 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 22 février 2014, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Tristan Rioux	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 3 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 15 février 2014;
William Petit	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 3 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 22 février 2014;
Simon Thériault	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 3 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 1 ^{er} mars 2014;
Marcelo Paez	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 3 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 15 mars 2014;

Olivier Bolduc Karine Levert Amyot	Préposés sites et locaux au Service des loisirs à compter du 3 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 8 mars 2014;
Jessica Milot	Préposée sites et locaux au Service des loisirs à compter du 6 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 15 mars 2014;
Ian Gaudreau Roxanne St-Germain Marjorie Langlois Cédric Leblanc	Préventionnistes cyclistes au Service des loisirs à compter du 21 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 5 octobre 2013;
Céline Bélanger-Wauthier	Responsable au Service des loisirs à compter du 3 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 8 mars 2014;
Normand Asselin	Journalier chauffeur au Service des travaux publics à compter du 3 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 13 septembre 2013;
Shan Hurtubise	Journalier chauffeur au Service des travaux publics à compter du 6 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 21 février 2014;
Robert Hamel	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 22 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 13 septembre 2013;
Christopher Nicolas	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 22 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 11 octobre 2013;
Navid Parandeh	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 27 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 4 octobre 2013;
Michael Guimond	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 27 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 13 septembre 2013;
Annie Lahaie	Préposée sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 29 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 18 octobre 2013;
Rodolphe Émond	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 29 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 11 octobre 2013;

Lucas Giuliani Michel Forgues Francis Corriveau	Saisonniers manuels au Service des travaux publics à compter du 8 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 20 septembre 2013;
Vincent Picard-Lagacé	Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 22 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 30 août 2013;
Christophe Déry Jacob Girard	Saisonniers manuels au Service des travaux publics à compter du 10 juin 2013 et ne devant pas dépasser le 16 août 2013;
Maxime Perrier	Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 26 juin 2013 et ne devant pas dépasser le 30 août 2013;
Pierre-Luc Primeau	Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 8 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 30 août 2013;
Jayson Desroches Guertin	Superviseur des préposés sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 22 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 4 octobre 2013;
Jade Houle-Auclair Gabrielle Couture Gabrielle Cypihot-Tremblay Émilie Guénette Samantha Philibert Gabriel Faubert Joanie Villemaire Rachel Brunette Catherine Demers Chloé Lantagne Janie Lussier-Houle Lee Anne Carmel Julien Descoteaux Daphné Rioux Josiane Thériault Karine Béland Gabrielle Cloutier Alexandra De Foy Maude Forget François Joseph Kiméva Lévesque Mégane Oliveira Frédérique Tremblay	Animateurs étudiants au Service des loisirs à compter du 25 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 24 août 2013;
Adoptée	

**RÉSOLUTION 2013-04-236
PROGRAMME D'ÉCHANGES ÉTUDIANTS QUÉBEC / FRANCE – ÉTÉ
2013**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE désigner Émilie Brien et Jérémie Goulet-Perreault comme participants de la Ville de Boisbriand au Programme d'échanges étudiants Québec/France – Été 2013 avec la Ville d'Annemasse.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-237
MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

ATTENDU qu'une Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (MUT-00119) (ci-après la Mutuelle) a été mise sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ;

ATTENDU que l'adhésion à la Mutuelle permet à la Ville de Boisbriand d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail ;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand adhère à la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dès le 1er janvier 2014 ;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) doit retenir les services professionnels d'un consultant pour la gestion de la Mutuelle;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres en 2013.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE confirmer son adhésion à la Mutuelle et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à la Mutuelle;

DE confirmer son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant pour la gestion de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ (MUT-00119) et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

D'autoriser l'UMQ à octroyer un contrat d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'options, une année à la fois, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable ;

DE s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

DE s'engager à payer annuellement, à l'UMQ, un frais de gestion de 0,04 \$/100 \$ de masse salariale assurable à la CSST pour sa participation à la Mutuelle de prévention.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-04-238
ENTENTE RELATIVE AU REGROUPEMENT D'EMPLOYEURS AUX FINS
DE L'ASSUJETTISSEMENT À DES TAUX PERSONNALISÉS ET AU
CALCUL DE CES TAUX – ACCEPTATION ET AUTORISATION À SIGNER
L'ENTENTE**

ATTENDU que la municipalité deviendra membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ à compter du 1er janvier 2014;

ATTENDU qu'aux fins de limiter les coûts et les efforts requis pour le renouvellement annuel de la mutuelle à la CSST, il est souhaitable de confier à l'UMQ le mandat de procéder à un tel renouvellement, à moins d'avis contraire écrit de la part de la municipalité à l'UMQ avant le 31 juillet de l'année précédent l'année du renouvellement;

ATTENDU l'entente entre les municipalités faisant partie de la Mutuelle de l'UMQ et la CSST dûment signée pour l'année 2013, qui sera renouvelée par l'UMQ au nom de la Ville de Boisbriand pour 2014.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

DE confirmer avoir fait une lecture complète et s'en déclarer satisfaite de l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée et que l'UMQ soit autorisé(e) à signer cette entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la municipalité;

D'autoriser Madame Chantal Duranceau, directrice du service des ressources humaines et de la paie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document visant à donner effet à la présente résolution.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-04-239
POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter la mise à jour de la politique en matière de santé et sécurité au travail préparée par le Service des ressources humaines et de la paie en mars 2013;

D'accepter la structure telle qu'établie par le Service des ressources humaines et de la paie; version du 12 mars 2013;

D'accepter la mise en place des rôles et responsabilités de tous les intervenants incluant ceux du comité SST préparé par le Service des ressources humaines et de la paie, le 12 mars 2013.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Résultat de la première année du Plan stratégique adopté par la ville en mai dernier – Remercie monsieur Lachance, directeur général et toutes les personnes qui ont collaboré à sa réalisation ;
- Félicitations à la jeune comédienne Frédérique Dufort pour sa 2^e nomination pour le prix de meilleure comédienne jeunesse, lors de la cérémonie des Young Artist Awards, qui se déroulera le 5 mai à Los Angeles ;
- Application mobile « Watch Companion » - Invite les citoyens à s'y inscrire pour être informés instantanément des nouvelles de la Ville et cite à titre d'exemple l'avis d'ébullition préventif de l'eau potable diffusé au cours du mois de mars dernier.
- Palmarès des villes avec un Baby-boom : Boisbriand au 9^e rang ;
- Bilan du Projet ROSO 2012 de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville sur les vols de véhicules.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Invitations -
 - Le 7 avril – Exposition philatélique Boisphilex organisée par Le Club philatélique les Timbrés de Boisbriand;
 - Le 10 avril – Gala mode au profit de l'Hôpital St-Eustache;
 - Le 15 avril – Rencontre avec les citoyens des quartiers 1, 2, 3 et 4 à la Maison du citoyen et place de la culture;
 - Le 19 avril – Gala méritas organisé par le Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand;

- Devancement des travaux de nettoyage de rues et pistes cyclables – remercie le directeur général, monsieur René Lachance, pour son initiative;
- Dénonce la présence du conseiller Patrick Thifault sur certains comités et commissions du conseil.

Monsieur Gilles Sauriol, District DuGué

- Pont de l'île Morris – Travaux imminents et souhaite que les citoyens touchés soient avisés de façon personnalisée;
- Retour sur la recommandation rejetée ce soir à l'effet de désigner certains membres du conseil à des comités et commissions, des délégations et parrainages;
- Aurait aimé questionner plus amplement, monsieur Patrick Thifault les allégations.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Le 19 avril 2013 à la Maison du citoyen et place de la culture - Gala Méritas du RGAB –
 - Finalistes dans la catégorie « Achat local » :**
Remboursement Alyssa (Alain Savoie et Lisa Van Cryenest),
Provigo Hubert Boisbriand (André Hubert)
District 23 inc. (Francis Charron et Marc Dubuc)
 - Finalistes dans la catégorie « Investissement de l'année »**
Star Suites (Marcel Paré)
Golf in (André Roy et Louis Kemp)
District 23 inc. (Francis Charron et Marc Dubuc)
 - Finalistes dans la catégorie « Maintien et création d'emploi »**
Remboursement Alyssa (Alain Savoie et Lisa Van Cryenest)
Provigo Hubert Boisbriand (André Hubert)
Garderie des Petits Sages (Suzanne Gagnon)
- **Bâtisseurs de l'année** - Mention spéciale – Monsieur Dominic Descôteaux et madame Stéphanie Filion – Restaurant Chez Milot ;
- Rencontre « Êtes-vous seul ce soir » - reportée à l'automne 2013 ;
- Le 9 mai 2013 - Bingo intergénérationnel au profit du Centre d'entraide Le Relais ;
- Célébration des anniversaires de mariage – Invitation aux personnes qui célèbrent leur 50^e, 55^e, 60^e, 65^e ou 70^e anniversaire de mariage à communiquer avec le Service des communications de la Ville pour participer à un vin d'honneur organisé par la Ville ;
- Le 15 avril 2013 - Rencontre des quartiers 1, 2, 3 et 4 à la Maison du citoyen et place de la culture;
- Remercie les citoyens qui ont pris le temps de vérifier certaines allégations avant de juger;
- Avril – Mois de l'autisme et aujourd'hui, Journée de l'autisme

Monsieur Patrick Thifault, District Dubois

- Fait lecture d'un texte clarifiant certaines allégations énoncées à son sujet à la séance du mois de mars dernier;
- Retour sur la recommandation rejetée ce soir, à l'effet de désigner certains membres du conseil à des comités et commissions, des délégations et parrainages;
- Rappelle que des accusations sont portées contre les maires sortants et ex-chefs de parti de l'opposition;
- Demande à l'opposition s'ils démissionneront suite aux allégations de monsieur Lalande et de monsieur Cloutier.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Retour sur les allégations du conseiller Lavallée concernant monsieur Patrick Thifault à la séance de mars dernier;
- Programme d'échanges étudiants Québec/France – Désigne les participants choisis;
- 18 avril – Rencontre de quartier – Districts 5, 6, 7 et 8 à la Maison du citoyen et place de la culture;
- Concours de Slam dans le cadre de l'entente de développement du ministère de la Culture et des Communications – Date limite d'inscription le 29 avril 2013 – Informations sur le site Internet de la Ville;
- Le 21 avril 2013 à 15 h à l'église Notre-Dame-de-Fatima – Les Premiers rendez-vous – Martin Goyette, artiste invité;
- Recherche d'un jeune de 15 à 17 ans pour un échange culturel – Informations sur le site Internet de la ville – Voyage aux frais de la Ville;

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Du 10 au 14 avril – Championnats provinciaux de hockey mineur Coupe Dodge division midget espoir;
- FC Boisbriand – Camps de sélection – Surveiller les dates;
- Du 5 au 7 avril – Tournoi interrégional de hockey Marathon midget de Boisbriand (6^e édition);
- 20 et 21 avril – Spectacles de la Revue sur glace (35^e édition).

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- 18 avril – Rencontre de quartier – Districts 5, 6, 7 et 8 à la Maison du citoyen et place de la culture;
- Armada Blainville/Boisbriand – S'engage dans la 2^e série éliminatoire;
- Le 19 avril à la Maison du citoyen et place de la culture - Gala Méritas du RGAB ;
- FC Boisbriand – Félicitations aux deux nouveaux membres du conseil d'administration, messieurs Richard Suryadhay, citoyen de Boisbriand issu de la communauté laotienne et Antonio Ribeiro (joueur de l'Impact de Montréal) ;

- Retour sur les comités et commissions du conseil – Délégation à des organismes et parrainage – Souhaite que les démissions offertes par monsieur le conseiller Patrick Thifault soient mises à exécution ;
- Heureux de savoir que la mairesse va collaborer à l'enquête conduite actuellement par le Directeur général des élections du Québec sur les activités de financement des partis politiques ;
- Demande à la mairesse qu'elle assume son rôle et prenne les meilleurs décisions pour la Ville ;
- Allégations sur certaines déclarations citées à la Commission Charbonneau.

Monsieur David McKinley, District Dion

- 18 avril – Rencontre de quartier – Districts 5, 6, 7 et 8;
- Félicitations à l'Armada Blainville/Boisbriand d'avoir remporté la première ronde des finales;
- Désolé de la tenue des assemblées publiques.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE - SUITE

- Demande de demeurer positif – il reste beaucoup de travail à accomplir d'ici le 3 novembre 2013 ;
- Mentionne que le conseiller Patrick Thifault est maintenant un conseiller indépendant et qu'elle n'a pas le contrôle sur ses propos ;
- Enquête du DGEQ sur le financement de la campagne électorale 2009 – confirme sa collaboration à l'enquête ;
- Mentions d'allégations citées à la Commission Charbonneau - Demande la prudence et demande avant d'en parler pour ne pas nuire au procès de vérifier si ces allégations ont été citées lors de huis clos ou publiquement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Monique Boulais
Articles 16 et 21

Monsieur André Clément
Article 21

Monsieur Robert Noël
Articles 6 A) et 7;

Monsieur Jean-Marie Girard
Article 21

Monsieur Aimé Dion
Article 7

RÉSOLUTION 2013-04-240
LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE lever la séance 21 h 46.

Adoptée
